



Démolition partie mitoyenne

Par **laurence**, le **23/03/2011** à **18:00**

Bonjour,
Par succession, je suis propriétaire de la moitié d'une maison forte très ancienne. Je viens d'apprendre que le voisin a décidé sans mon autorisation de démolir une partie qu'il s'est attribuée (une tour) sans pour autant apporter de preuve. De plus, l'esthétique de la propriété se trouve modifiée.
Devait-il me demander l'autorisation puisque cette partie au pire est mitoyenne, au mieux m'appartient, devait-il déposer un permis pour cette démolition?
merci de votre réponse et de votre aide